



## INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

ARRETE 2020-23

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES EN 1<sup>ERE</sup>, 2<sup>EME</sup> ET 4<sup>EME</sup> ANNEES

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

**Le directeur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,**

Vu l'Ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu le Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le Règlement des études et des examens 2020-2021 adopté par le CA du 18 septembre 2020 ;

Considérant que le contexte ne permet pas de réunir le conseil d'administration ;

Considérant qu'une réunion de consultation s'est tenue le jeudi 3 décembre 2020 en présence des représentants des enseignants, des personnels et des étudiants ;

### ARRÊTE

#### **Article 1 Modalités de contrôle de connaissance pour le 1er semestre**

Les modalités de contrôle de connaissance pour le premier semestre de l'année universitaire 2020-2021 sont fixées comme suit :

1. Examens terminaux de CDM, examens de CF de DE et CO : à distance, en décembre

Selon une des modalités suivantes :

- le rendu d'un devoir individuel ou en groupe ;
  - l'organisation d'un test en ligne via Moodle en temps limité (2 heures au plus) :  
Selon le choix du responsable de l'enseignement, les étudiants disposeront, pour une épreuve de 2 heures, soit d'un créneau élargi de 4h avec un temps de composition de 2 heures à partir de la connexion, soit d'un créneau de 2h45 identique pour tous mais permettant d'intégrer d'éventuelles difficultés de connexion ;
  - des oraux via Teams, de préférence sur le créneau du cours ou après avoir confirmé avec chaque étudiant sa disponibilité si un autre créneau était retenu.
2. Examens terminaux de CF : en présentiel en respectant les mesures sanitaires en vigueur pour les examens et concours.

Calendrier adopté en juin 2020 :

1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années : du 11 au 15 janvier 2021

4<sup>ème</sup> année : du 5 au 8 janvier 2021

Durée des épreuves : 2h

Modalité : écrit

Dans l'hypothèse où l'évolution de la situation sanitaire conduirait le gouvernement à ne plus autoriser l'organisation des examens sur site, les épreuves seront organisées sous forme d'un test en ligne via Moodle en temps limité (2h par épreuve).

Selon le choix du responsable de l'enseignement, les étudiants disposeront, pour une épreuve de 2 heures, soit d'un créneau élargi de 4h avec un temps de composition de 2 heures à partir de la connexion, soit d'un créneau de 2h45 identique pour tous mais permettant d'intégrer d'éventuelles difficultés de connexion ; en respectant la période du 5 au 15 janvier pour cette organisation.

## **Article 2 Modalités de contrôle de connaissance pour le 2<sup>ème</sup> semestre**

Les modalités de contrôle de connaissance pour le deuxième semestre de l'année universitaire 2020-2021 sont fixées comme suit :

1. Examens terminaux de CDM, examens de CF de DE, CO, CS : à distance, en avril

Selon une des modalités suivantes :

- le rendu d'un devoir individuel ou en groupe ;
- l'organisation d'un test en ligne via Moodle en temps limité (2 heures au plus) ;
- Selon le choix du responsable de l'enseignement, les étudiants disposeront, pour une épreuve de 2 heures, soit d'un créneau élargi de 4h avec un temps de composition de 2 heures à partir de la connexion, soit d'un créneau de 2h45 identique pour tous mais permettant d'intégrer d'éventuelles difficultés de connexion;
- des oraux via Teams, de préférence sur le créneau du cours ou après avoir confirmé avec chaque étudiant sa disponibilité si un autre créneau était retenu.

Dans l'hypothèse où toutes les restrictions sanitaires seraient levées avant début avril, ces examens pourront être organisés en présentiel.

2. Examens terminaux de CF : en présentiel en mai en respectant les mesures sanitaires en vigueur pour les examens et concours à cette date.

Calendrier adopté en juin 2020 :

1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années : du 25 au 29 mai 2021

4<sup>ème</sup> année : du 17 au 20 mai 2021

Durée des épreuves : 2 heures

Modalités : écrit

Dans l'hypothèse où l'évolution de la situation sanitaire conduirait le gouvernement à ne plus autoriser l'organisation des examens sur site, les épreuves seront organisées sous forme d'un test en ligne via Moodle en temps limité (2h par épreuve).

Selon le choix du responsable de l'enseignement, les étudiants disposeront, pour une épreuve de 2 heures, soit d'un créneau élargi de 4h avec un temps de composition de 2 heures à partir de la connexion, soit d'un créneau de 2h45 identique pour tous mais permettant d'intégrer d'éventuelles difficultés de connexion ; en respectant la période du 5 au 15 janvier pour cette organisation.

Pour le cours de 1A (Enjeux politiques et sociaux de la transition environnementale), l'examen est un rendu écrit en groupe.

Pour le cours de 2A (Genres et inclusions sociales), l'examen est un rendu collectif (écrit ou oral).

3. Grand oral : en présentiel entre le 11 et le 13 mai 2021, en respectant les mesures sanitaires en vigueur pour les examens et les concours.

Dans l'hypothèse où l'évolution de la situation sanitaire conduirait le gouvernement à ne plus autoriser l'organisation des examens sur site, les épreuves seront organisées en distanciel via Teams en respectant la période du 11 au 13 mai 2021 pour cette organisation.

### **Article 3 2ème session pour les CF de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année :**

Quel que soit le motif de rattrapage, les épreuves seront organisées selon le calendrier adopté en juin 2020 :

1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années : du 1<sup>er</sup> au 7 juillet 2021

4<sup>ème</sup> année : du 13 au 17 septembre 2021

Durée des épreuves : 2 heures

Modalités : écrit

Selon les effectifs concernés, les épreuves pourront être organisées sous forme d'un examen oral, les étudiants en seront informés au moins 8 jours avant les épreuves

Dans l'hypothèse où l'évolution de la situation sanitaire conduirait le gouvernement à ne plus autoriser l'organisation des examens sur site, les épreuves seront organisées en distanciel via Moodle en respectant les périodes du 1<sup>er</sup> au 7 juillet et du 13 au 17 septembre pour cette organisation.

**Article 4** la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A Lyon, le 3 décembre 2020

Renaud Payre

Le directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon

